
Hépatite B

L'hépatite B est une maladie virale rencontrée dans le monde entier. Le plus souvent inapparente, c'est une maladie du foie ; elle se manifeste dans environ 10 % des cas par un ictère (jaunisse), de la fièvre et une fatigue parfois prolongée. Environ 1 % des hépatites B aiguës sont des formes « fulminantes » très graves qui peuvent nécessiter une transplantation hépatique en urgence. Le virus de l'hépatite B (VHB) est présent dans les sécrétions biologiques (sang, sperme, sécrétions vaginales...). Il se transmet essentiellement par relations sexuelles, contact avec le sang, de la mère à l'enfant au cours de l'accouchement, contacts non sexuels proches avec un porteur « chronique » du VHB.

Que l'infection ait été apparente ou pas, si seuls 5 à 10 % des adultes contaminés, deviennent des « porteurs chroniques » susceptibles de transmettre le virus, 90 % des nouveau-nés contaminés deviendront « porteurs chroniques ». **L'hépatite B chronique peut évoluer vers la cirrhose ou le cancer du foie.**

En France métropolitaine, d'après une étude de l'InVS réalisée en 2004, environ 280 000 personnes, âgées de 18 à 80 ans, seraient porteuses chroniques du virus de l'hépatite B (VHB)¹.

L'hépatite B a été responsable d'environ 1 330 décès en 2001².

La prévention de l'hépatite B repose essentiellement sur la vaccination du nourrisson, le rattrapage de la vaccination chez les enfants, les adolescents et les personnes à risque, le dépistage (dons du sang, femmes enceintes) et la prévention de sa transmission nosocomiale (matériel d'injection à usage unique, stérilisation des instruments...). Le vaccin contre l'hépatite B existe depuis 1982. La vaccination du nourrisson a été introduite dans le calendrier vaccinal en 1995. La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour les professionnels de santé des établissements de soins et de prévention exposés au sang et aux liquides biologiques, de même que les étudiants se destinant à ces professions.

Même si la couverture vaccinale chez les nourrissons a progressé récemment, elle reste très insuffisante. La vaccination contre l'hépatite B est fortement recommandée pour tous les nourrissons, les enfants et adolescents non vaccinés et les personnes à risque (ayant des relations sexuelles avec un ou des partenaires dont le statut vis-à-vis du VHB est inconnu, les voyageurs et les personnes amenés à résider dans les pays de moyenne ou de forte endémie, les toxicomanes utilisant des drogues par voie intraveineuse ou intranasale, les personnes adeptes du tatouage ou du piercing, les personnes susceptibles de recevoir des transfusions massives et/ou répétées, les personnes détenues...).

Quelques chiffres pour l'Ile-de-France

- En 2008 en Ile-de-France, 39 cas d'hépatite B aiguë ont été déclarés, soit 26% des cas déclarés en France (145 cas)³.
- La fréquence du portage chronique du virus de l'hépatite B dans l'inter région qui couvre l'Ile-de-France est supérieure à la moyenne nationale : 0,8% versus 0,65% en France métropolitaine (données 2004).

¹ Enquête nationale de prévalence du portage de l'AgHBS réalisée en 2003-2004 par l'Institut de veille sanitaire (InVS).

² Infection sexuellement transmissible (IST), comme l'est l'infection par le virus de l'hépatite B (VHB).

³ [Surveillance des hépatites B aiguës par la déclaration obligatoire, France, 2004-2006. BEH n°51-52 du 25 décembre 2007.](#)

- Les données des enquêtes réalisées en milieu scolaire montrent que la couverture vaccinale des jeunes franciliens n'atteint pas 50% : 43,1% des élèves de CM2 (année 2001-2002) et 49,4% des élèves de 3^e (année 2003-2004) étaient à jour de la vaccination contre l'hépatite B⁴.

⁴ Couverture vaccinale des enfants et adolescents : enquêtes en milieu scolaire 2001-2004. BEH n° 6 du 3 février 2007.